

A2 & J INVEST

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège Social : 159 avenue du Général de Gaulle, 94170 Le Perreux sur Marne
992 500 769 R.C.S Créteil

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Le 19 janvier 2026 à 13 heures

Les associés de la société A2 & J INVEST, société civile immobilière au capital de 100 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 159 avenue du Général de Gaulle, 94170 Le Perreux sur Marne, sur convocation de la Gérance.

Monsieur Aurélien Stoll, Gérant de la Société conduit les débats.

SONT PRESENTS :

STOLL & CO, représentée par Monsieur Aurélien Stoll son représentant légal	55 parts sociales
Madame Aurélie, Anne, Lise Derrien	45 parts sociales

Total des parts détenues par les associés présents	100 parts détenues
---	---------------------------

Les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Gérant Monsieur Aurélien Stoll est présent, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Gérant déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Gérant rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification des statuts suite au transfert du siège social

- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Gérant déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société, à compter du 19/01/2026, du 159 avenue du Général de Gaulle, 94170 Le Perreux sur Marne au 63ter rue des Arts 94170 Perreux-sur-Marne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 4 Siège social des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 Siège social

Le siège social est fixé : 63ter rue des Arts, 94170 Perreux-sur-Marne

Il peut être transféré en tous lieux en France par décision de l'associé unique.

Si la société vient à comporter plusieurs associés, le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par simple décision du Gérant. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou représentés.


A DERRIEN (27 mars 2026 11:52:06 GMT+1)

Madame Aurélie, Anne, Lise Derrien


Aurelien Stoll (26 mars 2026 17:15:30 GMT+1)

STOLL & CO